REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 mars 2015**

Compte rendu affiché le **27 mars 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **13 mars 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur David TOUNKARA**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Kaoutar DAHOUM, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Patrick MANDOLINO.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Jacques ARCHER, Eliane DA COSTA à Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER**

Membre démissionnaire : **Marie-France VIEUX-MARCAUD**

Objet :

15.03.0264
Convention Ville de Vaulx-en-Velin et l'Université Claude Bernard Lyon I

PREFECTURE du RHONE
Reçu le 25 MARS 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DE CITOYENNETÉ

RAPPORT DE MONSIEUR ARCHER

Mesdames, Messieurs,

Notre Commune travaille au développement de relations privilégiées avec le monde universitaire. Plusieurs actions partenariales sont d'ores et déjà menées dans le cadre d'événements vaudais tels que « A Vaulx Jazz », « Oufs d'Astro » ou la « Nuit des chercheurs ». Ces relations favorisent la présence universitaire régulière sur notre territoire et la rencontre avec les habitants, notamment les plus jeunes.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Claude Bernard, située sur le campus de la Doua à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin s'attache à promouvoir auprès du grand public, la science, plus particulièrement les sciences de l'univers, ainsi que les métiers scientifiques.

Aujourd'hui, l'Université Lyon 1 souhaite pouvoir donner plus de visibilité aux programmes de recherche menés localement dans ses laboratoires.

Notre Commune ayant pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre les Sciences de l'Univers, ce nouveau partenariat inscrit dans le projet du Planétarium la mission de valorisation de la recherche locale et de façon spécifique celle menée dans les laboratoires de l'Université Lyon 1. Cet objectif sera décliné à travers la programmation annuelle de l'équipement : conférences, événements, expérimentations…

L'Université, pour sa part, reconnaît la Ville de Vaulx-en-Velin comme un de ses partenaires culturels à part entière, et mettra en œuvre un programme d'actions visant à faciliter les passerelles avec le Planétarium.

La convention proposée participe au schéma de développement universitaire métropolitain et au plan « culture campus » promu par la Région. Cette dynamique inclut les établissements de proximité que sont l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat.

L'établissement de relations privilégiées entre l'Université Claude Bernard et notre Ville à travers le Planétarium illustre la mise en œuvre d'un « corridor universitaire » reliant les campus scientifiques et les villes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, participant à notre démarche d'aménagement du territoire, de développement économique mais également de projet éducatif global.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat ci-joint ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve la convention de partenariat ci-joint ;
- Autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'Université Claude Bernard Lyon 1
Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège social est 43 Bd du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne, 69622
Représentée par son Président, Monsieur François-Noël Gilly, ci-après nommée l' «Université Lyon 1 »,

ET

LA VILLE de VAULX-EN-VELIN, Collectivité Territoriale,
représentée par Mme la Député-Maire, Mme Geoffroy Hélène, agissant pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 24 avril 2014,
ci-après également désignée par « planétarium », d'autre part,

PREAMBULE :

Cette convention illustre les relations privilégiées entre l'Université Claude Bernard et la Ville de Vaulx-en-Velin à travers son Planétarium, définissant ainsi un "corridor des universitaire" entre les villes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Elle exprime la volonté commune de s'engager à travers ce partenariat à mener et à valoriser toutes les actions visant à promouvoir la science et en particulier les Sciences de l'Univers, ainsi que les métiers scientifiques dans son acceptation la plus large auprès du grand public.
Plus largement cette convention se situe dans le contexte de développement de la dynamique « culture campus » promue par la Région, et dans le cadre de schéma de développement universitaire du Grand Lyon. Cette dynamique inclus les établissements de proximité que sont l'Ecole nationale d'architecture de Lyon et l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat.

Il est ainsi préalablement exposé :
- que l'Université Lyon 1 souhaite pouvoir donner plus de visibilité aux programmes de recherche menés localement dans ses laboratoires et unités mixtes dans les domaines des Sciences de l'Univers auprès des différents publics ;
- que la ville de Vaulx-en-Velin a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre les Sciences de l'Univers et participe à ce titre activement au rayonnement de la recherche locale.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1er. Objet de la convention.

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles l'Université et la Ville de Vaulx-en-Velin collaborent sur des champs d'activité variés visant à promouvoir leur intérêt commun de valorisation de la recherche locale des Sciences de l'Univers.

Article 2. Engagements de l'Université.

L'Université reconnaît la Ville de Vaulx-en-Velin comme un de ses partenaires culturels à part entière et en particulier son expertise de l'équipe du Planétarium en matière de diffusion des connaissances scientifiques. Elle mettra en œuvre un programme d'actions visant à faciliter les passerelles entre ces deux institutions et notamment :

- en désignant des interlocuteurs privilégiés que sont :
  - le service communication de l'Université Lyon 1
  - la mission culture qui assure notamment la programmation du Théâtre Astrée.

  Par ailleurs, le service Science et Société de l'Université de Lyon sera également un interlocuteur privilégié du Planétarium.
- en facilitant la communication des actions du planétarium dans le réseau de l'Université (supports matériels et immatériels),
- en considérant le Planétarium comme un lieu potentiel d'accueil de manifestations diverses pour ces étudiants et ses chercheurs dont celles organisées par la cellule congrès de l'Université,
- en valorisant par ses propres moyens le travail mené au Planétarium, en termes d'actions pédagogiques ou d'expertises scientifiques, par les enseignants chercheurs, les doctorants et les autres étudiants de l'Université Lyon 1. Cette valorisation pourra prendre plusieurs formes (rémunération, compensation d'heures d'enseignement...) et notamment :
  - étudiants en Licence : validation des crédits de l'UE engagement citoyen
  - étudiants en thèse : validation d'une UE de compétences professionnelles qu'ils doivent faire pendant leur thèse (communication par exemple)
  - enseignants/chercheurs : validations d'heures de service enseignant dans la limite de 10 interventions par an - durée d'intervention limitée à 2h. Seules les interventions en direction du public lycéen seront considérées. Le Planétarium devra transmettre la liste de ces interventions auprès du service DEVU en charge de la planification des enseignements avant le 15 mai de chaque année afin qu'elles puissent être prises en compte.

- en informant et impliquant la Ville de Vaulx dans les projets de l'Université présentant un volet de médiation scientifique : ANR, Labex...
- ou tout autre action concourant à l'objet de la convention et définie préalablement par les deux parties.

Article 3. Engagements de la ville de Vaulx-en-Velin.

Le Planétarium inscrit dans les objectifs de son projet d'équipement la mission de valorisation de la recherche locale et de façon spécifique celle menée dans les laboratoires de l'Université Lyon 1. Cet objectif sera décliné à travers une programmation annuelle : conférences, évènements, expérimentations diverses... Un compte-rendu des actions menées sera produit chaque année et communiqué à l'Université.

Il donne la possibilité à l'Université d'accueillir gratuitement une fois par an les étudiants suivant un parcours spécialisé dans les Sciences de l'Univers, dans la limite de 150 personnes, au cours d'une séance spéciale dont le contenu sera défini en collaboration avec les enseignants et l'équipe du Planétarium.

Dans la mesure du possible, il privilégiera le recrutement d'animateurs scientifiques issus de ses filières scientifiques spécialisées dans les Sciences de l'Univers, notamment les étudiants vacataires intervenant les week-ends.

Il accueillera, sur proposition de la cellule congrès de l'Université, des colloques scientifiques dans les disciplines des Sciences de l'Univers à raison de 3 fois par an maximum. L'Université bénéficiera au titre de cette convention d'une réduction spéciale de -40% sur les tarifs de location de ces espaces.

Chaque location fera l'objet d'un contrat locatif précisant les moyens mis à disposition par le Planétarium (matériel et humain). La réduction accordée au titre de la convention ne s'applique pas à la restauration, à la location de matériel spécifique (en complément du matériel fourni par le Planétarium dans l'offre de base) ou à la mise à disposition de personnel supplémentaire non compris.

Chaque prestation fera l'objet d'une facturation entre les services de l'Université et de la Ville de Vaulx-en-Velin dont les modalités seront décrites dans le contrat locatif.

Il intégrera dans son conseil scientifique et pédagogique des représentants de l'Université. Les membres de ce comité se réuniront au maximum deux fois par an pour définir les orientations scientifiques de l'établissement et expertiser les actions menées.

Le Planétarium accueille depuis de nombreuses années un cycle de conférence de l'Université Ouverte de l'Université Lyon 1, une convention spécifique définissant les modalités de ce partenariat.

Il s'engage à s'inscrire dans toute autre action concourant à l'objet de la convention et définie préalablement avec l'accord tacite des deux parties.

Article 4. Actions de communication.

Les deux parties s'engagent mutuellement :
- à échanger leurs éléments de communication sur leurs supports de communication respectifs (logotype) dans la mesure du possible et en fonction des supports,
- à s'inviter sur toute manifestation, cérémonie, temps officiels en lien avec l'objet de la convention.

Article 5. Durée.

Cette convention est valable à compter de la signature. Elle est valable pour un an renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

Article 6. Résiliation.

Les signataires se réservent la possibilité de résilier la présente convention avec un préavis de 6 mois, sans que l'un des partenaires ne puisse prétendre à l'allocation de quelque indemnité que ce soit.

Article 7. Contentieux.
En cas de non respect par l'une des parties à ses obligations, l'autre partie est en droit après mise en demeure restée sans effet au terme d'une durée de quinze jours de résilier la présente convention.
Toute contestation en les parties est soumise à la juridiction du tribunal administratif de Lyon.

Fait à , le
En quatre exemplaires originaux

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur François-Noël Gilly
Président

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin

Madame Hélène Geoffroy,
Députée-Maire